

Mairie d'ALLEMANS

24600 ALLEMANS

ANNEXE N° 1 : C.M. du 28 juin 2019

TARIFS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTESTarifs applicables à compter du **28 juin 2019**

Jours de location	Association commune	Association inter-communale	Association extérieure		Habitant commune		Habitant hors commune et comité d'entreprise	
			été	hiver	été(*)	hiver	Été (*)	hiver
1 jour	Gratuit 3 fois puis 1 jour été 35€ 1 jour hiver 75€	Gratuit 2 fois puis 1 jour été 35€ 1 jour hiver 75€	180 €	245 €	100 €	165 €	215 €	280 €
2 jours			230 €	295 €	140 €	205 €	310 €	375 €
Par jour supplémentaire après 2 jours			30 €	50 €	25 €	35 €	50 €	70 €
Vaisselle	Gratuit 1 fois puis 0,7€	Gratuit 1 fois puis 0,7€	1 €	1 €	0,7 €	0,7 €	1 €	1 €
Vaisselle partielle	Gratuit 2 fois puis 0,3€	Gratuit 1 fois puis 0,3€	0,3 €	0,3 €	0,3 €	0,3 €	0,3 €	0,3 €
Ménage	Ménage complet à la charge de l'association		Ménage normal à la charge de l'utilisateur de la salle Ménage complet à la charge de la commune					

Tarifs été : du 16/04 au 14/10 Tarifs hiver : du 15/10 au 15/04

(*) : les tarifs été sont sans utilisation de la climatisation.

Pour une utilisation avec climatisation, c'est le tarif hiver qui s'applique

La salle est mise à disposition le matin du premier jour de location à 8h . Si cela est possible et uniquement pour préparer la salle, une remise des clés la veille à 16h au plus tôt est possible. Une remise des clés avant 16H implique une location de la salle.

Les clés sont rendues à 8h le lendemain de la manifestation.

La salle peut être mise à disposition pour des réunions de courte durée sans utilisation des équipements de cuisine (réunions de la CCPR, réunions organisées par les institutionnels - État, Région, Département - réunions politiques, etc). Il ne peut s'agir que de réunions de travail ou de réunions d'information. Une participation pour le nettoyage peut être demandée en fonction de l'ampleur de la réunion.

Un **chèque de caution** d'un montant de **1 000€ libellé à l'ordre du Trésor Public** est systématiquement demandé. Si aucune dégradation n'est constatée après état des lieux à la fin de la location.